



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N°240 du lundi 9 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes entrés, une nouvelle fois, dans une phase de confinement suite aux annonces du président de la République le 28 octobre dernier. Je sais à quel point ce moment peut-être difficile, marqué par un isolement et une rupture des liens sociaux.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et votre courage dans cette épreuve. Je tiens ici à vous réaffirmer la volonté de l'équipe municipale et des agents de vous accompagner au mieux durant ce confinement.

Nous avons d'ores et déjà mis à disposition à l'accueil de la commune des exemplaires de l'attestation de déplacement pour toutes les personnes n'ayant pas accès à internet.

Vos services publics s'organisent et continueront de fonctionner. L'accueil de la Mairie et les écoles seront ouverts. À noter que le protocole sanitaire s'est durci pour la rentrée des classes et prévoit notamment le port du masque à partir du CP (âge de 6 ans), une limitation du brassage des élèves avec des arrivées et départs étalés dans le temps et des récréations par classe.

Suite à l'interdiction de l'ensemble des manifestations culturelles et sportives le centre socio-culturel sera fermé au public. En cas de besoin vous pourrez me joindre au 06 75 75 72 68.

Prenez soin de vous.

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle

Registre communal des personnes vulnérables

Dans le contexte de la seconde vague de la crise sanitaire, il convient de porter une attention particulière autour des personnes vulnérables. Il s'agit notamment d'identifier **les personnes âgées de plus de 65 ans** qui sont à même de développer une forme grave de covid-19 et qui, par ailleurs, sont sujettes à des risques d'isolement. Ces personnes ou leurs proches peuvent les inscrire en mairie dans le registre communal des personnes vulnérables

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie, en raison de la crise sanitaire se déroulera dans le respect des gestes barrières et de la distanciation. Le port du masque est obligatoire. La cérémonie se tiendra uniquement en présence des représentants de l'Amicale des Anciens Combattants de la commune et du Bureau municipal (Maire et Adjoints). Le nombre de personnes présentes étant restreinte à 6 maximum.

Le dépôt de gerbes au Monument aux Morts sera suivi de la lecture du discours du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et de l'hommage traditionnel aux « Morts pour la France » et aux membres de l'amicale des anciens combattants décédés depuis sa création.

J'invite les habitants à s'associer à la cérémonie en pavoisant.

Campagne de recrutement de l'armée de Terre:

Depuis le 13 septembre, l'armée de Terre a lancé sa nouvelle campagne de recrutement. 16 000 postes sont à pourvoir dans 15 grands domaines d'activité, allant de l'infanterie à l'informatique.

Site officiel S'ENGAGER.FR

Sur ce site un candidat peut entre autres:

- s'informer sur les conditions de recrutement de l'armée de Terre, sur les métiers proposés.
- prendre un RDV en ligne avec un conseiller en recrutement dans le CIRFA le plus proche.
- discuter avec un militaire d'active sur la plateforme des ambassadeurs.